

Synthèse du plan de gestion

Contexte, enjeux, finalités, sous finalités, niveaux d'exigence



Version du 10 décembre 2015

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Introduction

- 1.1 .Contexte général
 - 1.1.1. L'Agence des aires marines protégées
 - 1.1.2. Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?
 - 1.1.3. Le Parc naturel marin des estuaires picards et mer d'Opale

Chapitre 2 – Enjeux globaux du territoire

- 2.1. Des orientations de gestion, au plan de gestion à quinze ans
- 2.2. Contexte réglementaire du Parc

Chapitre 3 – Méthodologie et mise en œuvre

- 3.1. Elaboration du plan de gestion
- 3.2. Mise en œuvre des mesures prévues par le plan de gestion
- 3.3. Pilotage de la gestion du parc
- 3.4. Avis du conseil de gestion

Chapitre 4 - Qualité de l'eau

- 4.2.1 : Finalité : Des eaux en bon état écologique
 - 4.2.1.1 Sous-finalité : Une production primaire garantissant la pérennité de la biodiversité et de la productivité des écosystèmes
 - 4.2.1.2. Sous-finalité : Une qualité écologique favorable au bon fonctionnement des réseaux trophiques
 - 4.2.1.3. Sous-finalité : Une qualité écologique des eaux des bassins versants contribuant à favoriser la bonne qualité écologique des eaux du Parc
 - 4.2.1.4. Sous-finalité : Une présence en microparticules et en macrodéchets ne générant pas de nuisances au milieu marin, côtier et intertidal
 - 4.2.1.5. Sous-finalité : Une qualité sanitaire compatible avec les activités socio-économiques présentes sur le périmètre du Parc
- 4.2.2. Finalité : Des eaux en bon état chimique
 - 4.2.2.1. Sous-finalité : Des dispositifs et des réseaux de suivi, d'études, de sentinelle et de réaction envers les pollutions chimiques améliorés pour une meilleure évaluation de la connaissance de l'état chimique des eaux du Parc

4.2.2.2. Sous-finalité : Des pollutions chimiques réduites dans l'eau et les sédiments ne nuisant pas au bon état écologique des eaux et aux activités du Parc

4.2.2.3. Sous-finalité : Une qualité chimique des eaux issues des bassins versants compatibles avec le maintien d'une bonne qualité chimique des eaux du Parc

Chapitre 5 – Patrimoine naturel

5.2.1 Finalité : Des habitats marins, côtiers, estuariens et intertidaux reconnus et protégés dans la dynamique de l'évolution naturelle

5.2.1.1. Sous-finalité : Une mosaïque d'habitats estuariens conservée

5.2.1.2. Sous-finalité : Tous les habitats à statut pour lesquels le Parc a une responsabilité en bon état de conservation

5.2.1.3. Sous-finalité : Tous les sites patrimoniaux et/ou d'intérêt géologique reconnus et protégés

5.2.2. Finalité : Un bon état des fonctionnalités de l'écosystème pour assurer tout ou partie du cycle biologique des espèces dans un système hydro-sédimentaire évolutif

5.2.2.1. Sous-finalité : Une expression optimale des fonctionnalités écologiques structurantes du territoire du Parc

5.2.2.2. Sous-finalité : Une connectivité écologique des habitats en bon état pour une productivité et une richesse des milieux

5.2.2.3. Sous-finalité : Une reconnaissance des fonctionnalités écologiques du milieu marin et de leur rôle dans la production des services écosystémiques

5.2.3. Finalité : Un bon état de conservation des espèces

5.2.3.1. Sous-finalité : Un bon état de conservation de toutes les espèces à statut pour lesquelles le Parc a une responsabilité

5.2.3.2. Sous-finalité : Un bon état des espèces ordinaires les plus constantes et les plus fidèles au territoire du Parc

5.2.3.3. Sous-finalité : Des espèces envahissantes intégrées dans la gestion du Parc

Chapitre 6 – Activités du territoire

6.2.1. Finalité : Une gestion des ressources optimisée pour une exploitation durable

6.2.1.1. Sous-finalité : Des ressources halieutiques exploitables durablement, des capacités productives et reproductives préservées ou améliorées

6.2.1.2. Sous-finalité : Des modes d'exploitation et d'élevage tenant compte de la sensibilité des milieux

6.2.2. Finalité : Des activités compatibles avec les écosystèmes

6.2.2.1. Sous-finalité : Des activités touristiques et des loisirs de nature ajustées aux potentialités environnementales du territoire

6.2.2.2. Sous-finalité : Des aménagements littoraux, des activités industrielles et portuaires ajustées aux potentialités environnementales du territoire

- 6.2.3. Finalité : Des usagers respectueux de l'environnement marin et littoral
 - 6.2.3.1. Des usagers respectueux, acteurs de la protection du patrimoine maritime naturel
- 6.2.4. Finalité : Des activités pérennisées et valorisées
 - 6.2.4.1. Sous-finalité : Des activités qui continuent à se développer au sein du territoire du Parc
 - 6.2.4.2. Sous-finalité : Des activités professionnelles attractives et reconnues pour leur pratique respectueuse au sein du territoire du Parc
- 6.2.5. Finalité : Des activités conciliées entre elles, une cohésion renforcée entre les usagers
 - 6.2.5.1. Sous-finalité : Une cohabitation optimisée des activités pour l'accès aux ressources et à l'espace
 - 6.2.5.2. Sous-finalité : Une cohabitation harmonieuse entre les usagers
- 6.2.6. Finalité : Un Parc reconnu comme espace d'innovation et d'expérimentation
 - 6.2.6.1. Sous-finalité : Le Parc zone d'attractivité pour les activités expérimentales répondant à ses enjeux
 - 6.2.6.2. Sous-finalité : Des projets innovants compatibles avec le milieu marin suscités, accompagnés et/ou portés par le Parc

Chapitre 7 – Patrimoine culturel

- 7.2.1. Finalité : Un patrimoine culturel paysager, maritime et balnéaire préservé, mieux connu, valorisé et approprié en tant que bien commun
 - 7.2.1.1. Sous-finalité : Un patrimoine culturel immatériel lié à la mer sauvegardé, mis en valeur et transmis
 - 7.2.1.2. Sous-finalité : Un patrimoine mobilier, immobilier, artistique, architectural, archéologique et sous-marin connu, sauvegardé et valorisé
 - 7.2.1.3. Sous-finalité : Des entités paysagères liées aux spécificités humaines, naturelles et géologiques ainsi qu'à leurs évolutions, reconnues et valorisées
- 7.2.2. Finalité : Une identité culturelle maritime et balnéaire affirmée, source de lien social et de développement durable
 - 7.2.2.1. Sous-finalité : Une identité culturelle maritime structurée, affirmée et vivante
 - 7.2.2.2. Sous-finalité : Une identité culturelle maritime source de lien social intra et inter générationnel
 - 7.2.2.3. Sous-finalité : Une identité culturelle maritime systématiquement intégrée à la question du développement économique durable

Chapitre 8 – Le Parc, outil de gestion de référence pour la gestion de l'espace marin

- 8.2.1. Finalité : Une gouvernance active et crédible
 - 8.2.1.1. Sous-finalité : Le Parc, un outil partagé
 - 8.2.1.2. Sous-finalité : Des échanges actifs entre le Parc et la société civile
 - 8.2.1.3. Sous-finalité : Des décisions du Parc suivies d'effets

- 8.2.2. Finalité : Le Parc intégré, articulé et complémentaire avec les politiques publiques à différentes échelles
 - 8.2.2.1. Sous-finalité : Les politiques publiques locales intègrent les finalités du parc
 - 8.2.2.2. Sous-finalité : Un Parc impliqué dans les politiques publiques locales
 - 8.2.2.3. Sous finalité : Une articulation des actions du Parc avec les politiques nationales et internationales
- 8.2.3. Finalité : Un Parc qui évalue et adapte sa gestion pour atteindre ses objectifs
- 8.2.4. Finalité : Le Parc, un outil de sensibilisation et d'éducation à l'espace marin
- 8.2.5. Finalité : Le Parc, un acteur de la réglementation dans un espace marin respecté
 - 8.2.5.1. Sous-finalité : Une réglementation de plus en plus respectée
 - 8.2.5.2. Sous-finalité : Une surveillance et des contrôles organisés au regard des finalités du plan de gestion
- 8.2.6. Finalité : Le Parc acteur de référence de la connaissance sur le milieu marin avec un enjeu de détroit et d'estuaires au sein de l'espace Manche, au service des territoires et des acteurs

Chapitre 9 – Carte des vocations

Contexte

4.1.1. Fonctionnement hydrodynamique et hydrologique²

4.1.2. Le cadre réglementaire

4.1.2.1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

4.1.2.2. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

4.1.2.3. La Directive Baignade

4.1.2.4. Le classement des zones de production conchylicoles

4.1.3. Les réseaux de surveillance

4.1.4. Facteurs/éléments d'altération de la qualité de l'eau

4.1.4.1. Les nutriments

4.1.4.2. La microbiologie

4.1.4.3. Les déchets

4.1.4.4. Les micropolluants

Chapitre IV : Qualité de l'eau

Orientations de gestion :

3°- Contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de l'état écologique des eaux marines et estuariennes, en associant les acteurs concernés aux échelles appropriées, en particulier en participant à l'observation et à la gestion de la mobilité hydro-sédimentaire, importante pour le bon état des habitats marins et pour conserver le caractère maritime des estuaires.

FINALITE 1 : DES EAUX EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Enjeux : Avoir une bonne qualité écologique est primordiale tant dans l'approche environnementale (le bon fonctionnement des écosystèmes, des activités anthropiques) que dans l'approche sanitaire (eaux de baignade, activités conchylicoles et touristiques). L'enjeu est donc le maintien, ou l'atteinte de cette bonne qualité, et la contribution du Parc à la mise en œuvre des différents contextes réglementaires (DCE, DCSMM), en vue de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des eaux mais également fédérer les acteurs autour de cette problématique.

Sous-finalité 1.1 :

Une production primaire garantissant la pérennité de la biodiversité et de la productivité des écosystèmes

Niveau d'exigence :

→ Le maintien d'un niveau de production primaire suffisant pour le bon fonctionnement des réseaux trophiques

Sous-finalité 1.2 :

Une qualité écologique favorable au bon fonctionnement des réseaux trophiques

Niveau d'exigence :

→ Ensemble des eaux marines du Parc en bonne qualité écologique, et notamment une qualité restaurée des estuaires

Sous-finalité 1.3 :

Une qualité écologique des eaux des bassins versants contribuant à favoriser la bonne qualité écologique des eaux du Parc

Niveau d'exigence :

→ Une bonne qualité écologique des eaux des bassins versants se déversant dans le Parc

Sous-finalité 1.4 :

Une présence en microparticules et en macro-déchets ne générant pas de nuisances au milieu marin, côtier et intertidal

Niveau d'exigence :

→ Une diminution de la présence en microparticules et en macro-déchets dans le Parc afin de limiter leur impact sur la faune et la flore aquatique et sur les usages

Sous-finalité 1.5 :

Une qualité sanitaire compatible avec les activités socio-économiques présentes sur le périmètre du Parc

Niveaux d'exigence :

→ Ensemble des eaux littorales en bon état sanitaire
→ Ensemble des plages du Parc ouvertes à la baignade

Chapitre IV : Qualité de l'eau

FINALITE 2 : DES EAUX EN BON ÉTAT CHIMIQUE

Enjeux : La biodiversité et l'intégrité des écosystèmes sont susceptibles d'être perturbés par diverses pollutions (accidentelle, volontaire ou non). La bonne pratique des activités économiques, particulièrement celles qui dépendent des ressources vivantes et exploitables, peut en être entravée. Il convient d'évaluer la connaissance de l'état chimique des eaux du Parc grâce à l'utilisation de dispositifs et de réseaux de suivis, d'études... Des outils de surveillance et des mesures appropriés permettront d'analyser plus finement les effets des micropolluants sur la qualité de l'eau, la santé de l'Homme et les ressources marines. Pour ce faire, les actions du Parc se dérouleront en collaboration avec les acteurs du territoire et feront l'objet d'une mutualisation et d'une optimisation de l'existant au besoin.

En identifiant les sources de contaminations, le Parc pourra envisager de mettre en place des actions pour réduire les pollutions chimiques et préserver un bon état écologique des eaux et contribuer ainsi à la mise en œuvre des différents contextes réglementaires (DCE, convention OSPAR, DCSMM), en vue de maintenir ou d'atteindre le bon état chimique des eaux mais également fédérer les acteurs autour de cette problématique. .

Sous-finalité 2.1 :

Des dispositifs et des réseaux de suivi, d'études, de sentinelle et de réaction envers les pollutions chimiques améliorés pour une meilleure évaluation de la connaissance de l'état chimique des eaux du Parc

Niveau d'exigence :

→ Un système d'évaluation et de partage sur la qualité chimique de l'eau pérenne et opérationnel pour répondre aux objectifs du Parc

Sous-finalité 2.2 :

Des pollutions chimiques réduites dans l'eau et les sédiments ne nuisant pas au bon état écologique des eaux et aux activités du Parc

Niveau d'exigence :

→ Ensemble des eaux du Parc en bonne qualité chimique, et notamment au regard des rejets issus des activités

Sous-finalité 2.3 :

Une qualité chimique des eaux issues des bassins versants compatibles avec le maintien d'une bonne qualité chimique des eaux du Parc

Niveau d'exigence :

→ Bonne qualité chimique des eaux issues des bassins versants et du littoral pour les substances réglementées

Contexte

- 5.1.1. Les habitats
 - 5.1.1.1. La colonne d'eau
 - 5.1.1.2. Les estuaires et les estrans⁶
 - 5.1.1.3. Les fonds marins
- 5.1.2. Les fonctionnalités
 - 5.1.2.1. La production primaire
 - 5.1.2.2. Les nourriceries
 - 5.1.2.3. Les frayères
 - 5.1.2.4. Les zones de repos, de quiétude
 - 5.1.2.5. Les zones de transition
 - 5.1.2.6. Les services écosystémiques
- 5.1.3. Les espèces
 - 5.1.3.1. L'avifaune
 - 5.1.3.2. Les mammifères marins
 - 5.1.3.3. L'ichtyofaune
 - 5.1.3.4. Des invertébrés caractéristiques
 - 5.1.3.5. Le plancton
 - 5.1.3.6. La flore
 - 5.1.3.7. Les espèces envahissantes

Chapitre V : Patrimoine naturel

Orientations de gestion :

1° Faire du Parc naturel marin un secteur de référence pour la connaissance et le suivi partagés de l'état et de l'évolution du milieu marin ainsi que de l'influence des activités humaines, notamment pour les estuaires et les bancs de sable sous-marins.

2° Protéger, maintenir en bon état de conservation et si besoin restaurer le patrimoine naturel marin, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et originales des écosystèmes, en particulier celles des nourriceries, des frayères et des couloirs de migration en mer ainsi qu'à l'interface terre-mer, dans et à l'ouvert des estuaires, en lien étroit avec les usagers du milieu marin.

5° Soutenir et animer une gestion coordonnée et partenariale avec les instances de gestion des espaces protégés inclus ou contigus à cet espace marin et estuarien.

FINALITE 1 : DES HABITATS MARINS, CÔTIERS, ESTUARIENS ET INTERTIDEAUX RECONNUS ET PROTÉGÉS DANS LA DYNAMIQUE DE L'ÉVOLUTION NATURELLE

Enjeux :

- Maintenir la diversité des habitats pour maintenir la diversité des espèces.
- Contribuer à la reconnaissance et la protection des habitats à statut de protection, pour lesquels le Parc a une responsabilité.
- Contribuer à la protection des habitats pour garantir le bon déroulement du cycle de vie des espèces qui fréquentent le Parc.
- Contribuer également à la reconnaissance et à la protection des habitats patrimoniaux et/ou géologiques. Ils sont des témoins d'évènements passés, des paysages... et leur caractère unique peut les rendre vulnérables. La reconnaissance de ce patrimoine participera à sa mise en valeur.

Sous-finalité 1.1 :

Une mosaïque des habitats estuariens conservée

Niveaux d'exigence :

- Maintien de la diversité d'habitats fonctionnels à l'échelle de chaque estuaire
- Les différents habitats et leur(s) intérêt(s) connus*

Sous-finalité 1.2 :

Tous les habitats à statut pour lesquels le Parc a une responsabilité en bon état de conservation

Niveaux d'exigence :

- Bon état ou restauration des habitats estuariens (habitats 1130 – 1140 – 1110)
- Bon état ou restauration des habitats laisse de mer (habitats 1210 – 1220)
- Bon état ou restauration des habitats à bancs de sable en particulier ceux des sables fins (habitats 1140 – 1110)
- Bon état ou restauration des habitats des estrans rocheux (habitat 1170)
- Les habitats à statut connus pour leur intérêt*

Sous finalité 1.3 :

Tous les habitats patrimoniaux et/ou d'intérêt géologique reconnus et protégés

Niveaux d'exigence :

- 100% de conservation des caractères uniques des sites
- Les sites à forte valeur patrimoniale ou géologique valorisés*

Chapitre V : Patrimoine naturel

FINALITE 2 : UN BON ÉTAT DES FONCTIONNALITÉS DE L'ÉCOSYSTÈME POUR ASSURER TOUT OU PARTIE DU CYCLE BIOLOGIQUE DES ESPÈCES DANS UN SYSTÈME HYDRO-SÉDIMENTAIRE ÉVOLUTIF

Enjeux :

- Identifier quelles sont les fonctionnalités présentes sur le Parc. Il est également essentiel de contribuer à la caractérisation des causes de perturbations qu'elles soient internes ou externes au Parc. L'objectif est de maintenir ou améliorer ces fonctions pour que les espèces puissent accomplir leur cycle de vie avec le moins de perturbations possibles.
- Identifier, recenser, cartographier les « corridors » (connexions), ainsi que leurs sources de perturbation pour protéger l'intégrité des écosystèmes. Une attention particulière doit être portée pour favoriser une circulation hydro sédimentaire optimisée.
- Identifier les fonctionnalités structurantes du Parc et les services écosystémiques associés.

Sous-finalité 2.1 :

Une expression optimale des fonctionnalités écologiques structurantes du territoire du Parc

Niveaux d'exigence :

- Le réseau trophique et ses différents niveaux non perturbés
- Maintien ou une amélioration des zones de reproduction
- Maintien ou amélioration des zones d'alimentation
- Maintien ou amélioration des zones de repos

Sous-finalité 2.2 :

Une connectivité écologique des habitats en bon état pour une productivité et une richesse des milieux

Niveaux d'exigence :

- 100% des connectivités terre/mer maintenues ou améliorées au niveau des estuaires
- Maintien des flux hydro-sédimentaires en limitant les entraves au niveau de la bande côtière
- La dynamique hydro-sédimentaire non perturbée permettant l'expression de la géomorphologie du territoire

Sous finalité 2.3 :

Une reconnaissance des fonctionnalités écologiques du milieu marin et de leur rôle dans la production des services écosystémiques

Niveau d'exigence :

- Les principaux services écosystémiques reconnus* et étudiés

Chapitre V : Patrimoine naturel

<u>FINALITE 3 : UN BON ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES</u>	
<p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la reconnaissance et la protection des espèces à statut, pour lesquelles le Parc a une responsabilité. - Contribuer à la reconnaissance et la protection des espèces patrimoniales et ordinaires. L'objectif est notamment de révéler l'importance de la diversité des espèces ordinaires et parmi celles-ci d'identifier des espèces indicatrices. - Identifier les espèces envahissantes, étudier leur biologie afin d'être en mesure de contenir les invasions potentielles. Le Parc doit assurer une fonction de veille pour prévenir les invasions. 	
<p><u>Sous-finalité 3.1 :</u> Bon état de toutes les espèces à statut pour lesquelles le Parc a une responsabilité</p>	<p><u>Niveaux d'exigence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Des bonnes conditions d'accueil des mammifères marins → Bon état de la population de phoques → Maintien des populations d'oiseaux en mer, en particulier les plongeurs et les alcidés → Maintien des populations d'oiseaux de l'estran, en particulier les limicoles → Bon état des populations d'oiseaux nicheurs, en particulier la Mouette tridactyle, le gravelot → Restauration des populations de poissons migrateurs amphihalins → Maintien des populations végétales intertidales, en particulier l'Obione pédonculée et le Chou marin → Bon état des populations des espèces à statut OSPAR
<p><u>Sous-finalité 3.2 :</u> Un bon état des espèces ordinaires les plus constantes et les plus fidèles au territoire du Parc</p>	<p><u>Niveaux d'exigence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → 100% des espèces ordinaires les plus constantes et fidèles connues → Bon état de conservation des populations d'espèces ordinaires clés, en particulier les producteurs primaires et secondaires
<p><u>Sous finalité 3.3 :</u> Des espèces envahissantes intégrées dans la gestion du Parc</p>	<p><u>Niveau d'exigence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Les espèces envahissantes contenues et ne remettant pas en cause le bon fonctionnement de l'écosystème

Contexte

- 6.1.1. Activités maritimes sur le parc naturel marin
 - 6.1.1.1. Transport-navigation
 - 6.1.1.2. L'entretien des ports et des aménagements portuaires
 - 6.1.1.3. Nouvelles ressources industrielles
 - 6.1.1.4. Câbles sous-marins
 - 6.1.1.5. Pêche professionnelle en mer
 - 6.1.1.6. Pêche de loisir en mer
 - 6.1.1.7. Loisirs en mer
- 6.1.2. Activités sur l'estran
 - 6.1.2.1. Mytiliculture* et cultures marines
 - 6.1.2.2. Pêche à pied
 - 6.1.2.3. Usages industriels, extractions de galets
 - 6.1.2.4. Loisirs et sports de nature
 - 6.1.2.5. Elevage ovin
- 6.1.3. Synthèse des activités et des interactions potentielles avec le milieu marin

Chapitre VI : Activités du territoire

Orientations de gestion :

6° Mettre en valeur et soutenir les différentes activités de pêche visant une exploitation durable des ressources, dans le respect des milieux et en confortant leur rôle social et économique.

7° Mettre en valeur et développer durablement les activités s'exerçant dans le respect des milieux et vivant raisonnablement des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer, les usages de loisirs et les usages traditionnels porteurs de l'identité maritime, en œuvrant pour une cohabitation équilibrée de tous, en restant ouvert à l'innovation et à de nouveaux usages.

FINALITE 1 : UNE GESTION DES RESSOURCES OPTIMISÉE POUR UNE EXPLOITATION DURABLE

Enjeux :

De nombreuses activités maritimes vivent directement de l'exploitation des ressources naturelles. Il est indispensable de conserver un bon état des stocks et de mettre en place une gestion durable. Suite à une prise de conscience des dommages (environnementaux, sociaux, économiques, sanitaire...) causés par une gestion à court terme, la conservation des ressources naturelles (biologiques et minérales) est de plus en plus prise en considération par les professionnels.

Sous-finalité 1.1 :

Des ressources halieutiques exploitables durablement, des capacités productives et reproductives préservées ou améliorées

Niveaux d'exigence :

→ Des prélèvements halieutiques conformes à une exploitation durable de la ressource disponible
→ Des usagers ou activités ne portant atteinte au bon état des zones d'intérêt fonctionnel (frayères, nourriceries) : amélioration des capacités productives et reproductives de certains stocks

Sous-finalité 1.2 :

Des modes d'exploitation et d'élevage tenant compte de la sensibilité des milieux

Niveau d'exigence :

→ La combinaison pression-impact des différentes activités de prélèvement ne portant pas atteinte au bon état des habitats et espèces à enjeux

Chapitre VI : Activités du territoire

FINALITE 2 : DES ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC LES ECOSYSTÈMES

Enjeux :

L'économie du territoire est fortement tributaire de la qualité environnementale du milieu marin. Il conviendra d'intégrer la conservation du capital nature dans la pratique des activités. Et de favoriser ainsi, un développement durable des activités afin qu'elles aient un niveau de pression et d'impacts compatibles avec la capacité de charge admissible pour le milieu marin, à long terme.

L'offre touristique, les activités de nature et les activités industrielles s'efforceront de s'adapter aux potentialités environnementales du territoire pour une meilleure gestion des pressions sur le milieu.

Sous-finalité 2.1 :

Des activités touristiques et des loisirs de nature ajustés aux potentialités environnementales du territoire

Niveau d'exigence :

→ Une pratique ne remettant pas en cause le bon état des habitats et espèces à enjeux, ni la qualité de l'eau.

Sous finalité 2.2 :

Des aménagements littoraux, des activités industrielles et portuaires, ajustés aux potentialités environnementales du territoire

Niveau d'exigence :

→ Des pratiques et des aménagements ne remettant pas en cause le bon état des habitats et espèces à enjeux, ni la qualité de l'eau.

Chapitre VI : Activités du territoire

FINALITE 3 : DES USAGERS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET LITTORAL

Enjeux :

Il sera question de sensibiliser tous les publics à l'environnement et d'impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche environnementale.

Sous-finalité 3.1 :

Des usagers respectueux, acteurs de la protection du patrimoine maritime naturel

Niveaux d'exigence :

→ 100% des fédérations et clubs impliqués dans la bonne pratique des sports et loisirs de nature dans le Parc et dans la conservation du milieu marin
→ Des usagers éco citoyens et relais des bonnes pratiques

Chapitre VI : Activités du territoire

FINALITE 4: DES ACTIVITES PÉRENNISEES ET VALORISÉES.

Enjeux :

Le Parc, porteur d'une gestion intégrée du milieu marin, se doit de contribuer à la pérennisation et à la valorisation des activités maritimes.
La valorisation des activités pourra s'opérer par le biais d'une appropriation de l'identité du Parc (label), acteur et vecteur majeur d'une logique de développement durable (respect des milieux naturels).

Sous-finalité 4.1 :

Des activités qui continuent à se développer au sein du territoire du Parc

Niveaux d'exigence :

→ Des opportunités de diversification, de valorisation des productions ou prestations, qui permettent ou contribuent à pérenniser les entreprises, dans le respect des milieux
→ Augmentation du nombre de structures bénéficiant de ces opportunités de diversification, de valorisation des productions ou prestations.

Sous finalité 4.2 :

Des activités professionnelles attractives et reconnues pour leur pratique respectueuse au sein du territoire du Parc

Niveaux d'exigence :

→ Ensemble des activités respectueuses des milieux bénéficiant de la reconnaissance du Parc.
→ Ensemble des activités perçues comme respectueuses des milieux par les usagers
→ Une attractivité des activités garantissant leur maintien et/ou leur renouvellement

Chapitre VI : Activités du territoire

FINALITE 5 : DES ACTIVITES CONCILIEES ENTRE ELLES, UNE COHESION RENFORCEE ENTRE LES USAGERS

Enjeux :

Le besoin croissant d'espace et de ressources exige une utilisation équilibrée et concertée entre les activités et une intégration des nouveaux risques sur l'environnement.

L'accès aux ressources (dont spatiales) peut entraîner des conflits d'usages qu'il convient de réguler par la connaissance et le respect des activités de chacun.

Sous-finalité 5.1 :

Une cohabitation optimisée des activités pour l'accès aux ressources et à l'espace

Niveaux d'exigence :

- Une utilisation équilibrée de l'espace par l'ensemble des activités
- Un accès aux ressources facilité et concerté

Sous-finalité 5.2 :

Une cohabitation harmonieuse entre les usagers

Niveau d'exigence :

- Ensemble des usagers connaissent et respectent les activités de chacun

Chapitre VI : Activités du territoire

FINALITE 6 : UN PARC RECONNU COMME ESPACE D'INNOVATION ET D'EXPÉRIMENTATION

Enjeux

Les nouveaux projets innovants et les activités expérimentales devront s'intégrer dans un contexte de respect des milieux marins et dans un cadre socio-économique précis.

Le Parc pourra être un espace dans lequel on suscite/accompagne les innovations, teste et développe des méthodes et des techniques.

Sous-finalité 6.1 :

Le Parc zone d'attractivité pour les activités expérimentales répondant à ses enjeux.

Niveau d'exigence :

→ Augmentation du nombre d'activités et dispositifs expérimentaux testés dans le Parc

Sous-finalité 6.2 :

Des projets innovants compatibles avec le milieu marin suscités, accompagnés et/ou portés par le Parc

Niveau d'exigence :

→ L'ensemble des projets locaux innovants éco-compatibles et associant le Parc en tant que partenaire

Contexte

- 7.1.1. Le patrimoine matériel immobilier
 - 7.1.1.1. L'architecture liée à la pêche et à la navigation
 - 7.1.1.2. L'architecture militaire
 - 7.1.1.3. L'architecture balnéaire du XIX au XXème siècle
 - 7.1.1.4. L'utilisation du galet dans l'architecture
- 7.1.2. Le patrimoine matériel mobilier
 - 7.1.2.1. Les biens culturels maritimes immergés
 - 7.1.2.2. Les bateaux et barques traditionnelles et emblématiques
 - 7.1.2.3. Habits et bijoux liés à la vie des marins
- 7.1.3. Les représentations artistiques
 - 7.1.3.1. La peinture
 - 7.1.3.2. Les ex-voto
 - 7.1.3.3. La littérature
- 7.1.4. Le patrimoine immatériel
 - 7.1.4.1. Les modes de vie liés à la pêche
 - 7.1.4.2. Les modes de vie et les traditions liés à la chasse maritime
 - 7.1.4.3. La gastronomie et les pratiques culinaires
 - 7.1.4.4. Le ramassage des galets
 - 7.1.4.5. Les coutumes, légendes, fêtes d'inspiration religieuses ou païennes
- 7.1.5. Les paysages

Chapitre VII : Patrimoine culturel

Orientations de gestion :

4° Mieux connaître, faire connaître et contribuer à préserver les paysages marins et sous-marins, les valeurs et biens culturels liés à la mer et à l'originalité des estuaires, de l'estran, à la mobilité particulière des côtes et des fonds, aux pratiques et savoir-faire traditionnels, aux risques marins, aux conflits historiques et aux activités spécifiques au détroit international.

7° Mettre en valeur et développer durablement les activités s'exerçant dans le respect des milieux et vivant raisonnablement des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer, les usages de loisir et les usages traditionnels porteurs de l'identité maritime, en œuvrant pour une cohabitation équilibrée de tous, en restant ouvert à l'innovation et aux nouveaux usages.

FINALITE 1 : UN PATRIMOINE CULTUREL PAYSAGER, MARITIME ET BALNÉAIRE PRÉSERVÉ, MIEUX CONNU, VALORISÉ ET APPROPRIÉ EN TANT QUE BIEN COMMUN

Enjeux :

Sachant que seule une bonne connaissance du patrimoine culturel permet de bien le protéger et que son degré de connaissance peut nettement être amélioré, une priorité sera donnée à la réalisation de bilans des inventaires existants et inexistants.

S'agissant du patrimoine immatériel, élément en perpétuelle évolution et dont l'attention qui lui est portée est relativement récente, les investigations vont être les plus conséquentes, d'autant plus que les techniques de collecte et de mise en valeur sont chronophages.

Concernant le patrimoine mobilier et immobilier, son degré de connaissance est globalement convenable, par conséquent, l'attention sera généralement portée sur des problématiques de conservation et de valorisation. Un objectif majeur du Parc serait de s'aider du paysage pour créer une forme d'identification à un même territoire.

Sous-finalité 1.1 :

Un patrimoine culturel immatériel lié à la mer sauvegardé, mis en valeur et transmis

Niveaux d'exigence :

- le nombre d'éléments remarquables du patrimoine culturel maritime immatériels collecté et sauvegardé est maximisé
- Tous les éléments remarquables du patrimoine culturel maritime immatériel sont valorisés et transmis

Sous-finalité 1.2 :

Un patrimoine mobilier, immobilier, artistique, architectural, archéologique et sous-marin connu, sauvegardé et valorisé

Niveaux d'exigence :

- Tous les éléments remarquables ou en danger du patrimoine culturel maritime matériel sont conservés ou restaurés
- Tous les éléments remarquables du patrimoine culturel maritime matériel sont mis en valeur

Sous-finalité 1.3 :

Des entités paysagères liées aux spécificités humaines, naturelles et géologiques ainsi qu'à leurs évolutions, reconnues et valorisées

Niveaux d'exigence :

- L'ensemble des éléments emblématiques des paysages du Parc sont maintenus
- Une perception de la valeur non marchande et une appropriation des paysages améliorées auprès des différents publics

Chapitre VII : Patrimoine culturel

FINALITE 2 : UNE IDENTITÉ CULTURELLE MARITIME ET BALNÉAIRE AFFIRMÉE, SOURCE DE LIEN SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux :

L'identité culturelle locale pourra s'affirmer à travers l'appropriation de certaines richesses de l'héritage maritime. Elle contribuera à la création de lien social fort et sa transmission au sein et entre les générations en sera améliorée. Le Parc veillera à ce que l'identité culturelle puisse être utilisée comme un levier de développement économique durable.

Sous-finalité 2.1 :

Une identité culturelle maritime structurée, affirmée et vivante

Niveaux d'exigence :

- L'identité culturelle maritime locale est affirmée
- L'identité culturelle maritime locale est appropriée par les différents publics

Sous-finalité 2.2 :

Une identité culturelle maritime source de lien social intra et inter générationnel

Niveau d'exigence :

- Le lien social est renforcé entre toutes les tranches d'âge et entre toutes les catégories socioprofessionnelles par le partage de l'identité culturelle

Sous-finalité 2.3 :

Une identité culturelle maritime systématiquement intégrée à la question du développement économique durable

Niveaux d'exigence :

- Le rôle de l'identité culturelle maritime comme levier de développement économique durable est maximisé
- Le rôle de l'activité économique comme vecteur de développement et de transmission de l'identité culturelle est maximisé

Contexte

Le Parc est un secteur de l'espace marin conscient de ses richesses, de ses enjeux, de ses limites, de ses forces, mais aussi de ses faiblesses. Il est géré par l'ensemble de ces acteurs. **En tant qu'aire marine protégée, le Parc se doit de devenir un leader pour la gestion de la mer, fondée sur l'écosystème marin.** Ce chapitre a été organisé autour de trois sous thèmes qui donnent une ambition au Parc en tant **qu'outil de gestion au service de la gouvernance à la fois dans sa prise de décision, dans sa reconnaissance et son intégration, mais aussi dans la crédibilité de son fonctionnement**

- 8.1.1. Le bon fonctionnement de la gouvernance à différentes échelles¹
- 8.1.2. L'éducation et la sensibilisation à l'environnement marin et maritime
 - 8.1.2.1. Les acteurs de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement qui valorise le littoral et la mer
 - 8.1.2.2. Les centres d'interprétation et le rôle des collectivités
 - 8.1.2.3. Les événements et les animations qui valorisent le milieu marin
- 8.1.3. Un fonctionnement opérationnel
 - 8.1.3.1. Le fonctionnement des Parcs naturels marins
 - 8.1.3.2. La surveillance et le contrôle
 - 8.1.3.3. La connaissance
 - 8.1.3.4. La coopération internationale

Orientations de gestion

1. Faire du parc naturel marin un secteur de référence pour la connaissance et le suivi partagés de l'état et de l'évolution du milieu marin ainsi que de l'influence des activités humaines, notamment pour les estuaires et les bancs de sable sous-marins.
5. Soutenir et animer une gestion coordonnée et partenariale avec les instances de gestion des espaces protégés inclus ou contigus à cet espace marin et estuarien.
8. Participer activement à une coopération technique avec les pays voisins pour une protection commune du milieu marin et un développement durable des activités maritimes dans le détroit international en impliquant les acteurs locaux.

Chapitre VIII : Le Parc, outil maritime de référence pour la gestion de l'espace marin

Enjeux : Il s'agit de rendre active et crédible cette démocratie participative. Le plan de gestion est un élément de cohérence des actions, des moyens et des acteurs de la gouvernance. Un Parc qui est légitime dans le contexte local, national et international pour une gestion intégrée* de l'espace marin.

FINALITE 1 : UNE GOUVERNANCE ACTIVE ET CRÉDIBLE

<u>Sous finalité 1.1:</u> Le parc, un outil partagé	<u>Niveaux d'exigence :</u> → Augmentation du nombre de délibérations votées à l'unanimité → Augmentation des temps de parole, équilibrés entre les différents représentants
<u>Sous finalité 1.2 :</u> Des échanges actifs entre le Parc et la société civile*	<u>Niveaux d'exigence :</u> → Augmentation et diversification de la participation des acteurs de la mer à l'instance de l'information du Parc → Maintien d'une concertation thématique active, force de propositions → Pertinence de la participation à des manifestations grand public
<u>Sous finalité 1.3 :</u> Les décisions du Parc suivies d'effet	<u>Niveaux d'exigence :</u> → 90% des décisions du Parc sont prises en compte → Toutes les recommandations des avis simples du Parc sont prises en compte

FINALITE 2 : LE PARC INTÉGRÉ, ARTICULÉ ET COMPLÉMENTAIRE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

<u>Sous finalité 2.1:</u> Les politiques publiques locales intègrent les finalités du Parc	<u>Niveaux d'exigence :</u> → Augmentation du nombre de documents stratégiques, plans, programmes qui intègrent les objectifs du plan de gestion → Les services de l'Etat et les collectivités territoriales associés à la gestion du Parc, mettent en cohérence leurs actions et leurs moyens, avec le plan de gestion du Parc
<u>Sous finalité 2.2:</u> Un Parc impliqué dans les politiques publiques locales	<u>Niveaux d'exigence :</u> → Un fort niveau de participation des membres du conseil de gestion dans différentes structures et instances pour porter le plan de gestion du Parc → Le Parc sollicité pour les dossiers ayant trait à son espace
<u>Sous finalité finalité 2.3:</u> Une articulation des actions entre le Parc, avec les politiques nationales et internationales	<u>Niveaux d'exigence :</u> → Maximisation des contributions du Parc aux processus des politiques nationales et communautaires → Mise en œuvre des politiques nationales et communautaires

FINALITE 3 : UN PARC QUI ÉVALUE ET ADAPTE SA GESTION POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS

<u>Niveaux d'exigence :</u> → Un tableau de bord fonctionnel → Des décisions prises en adéquation avec le tableau de bord

Chapitre VIII : Le Parc, outil maritime de référence pour la gestion de l'espace marin

Sous thème 2 : L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT MARITIME

Enjeux :

Accompagner la gouvernance par l'éducation et la sensibilisation au milieu maritime afin de faciliter la gestion et l'administration de l'espace marin à tous les niveaux, et avec la participation de tous les acteurs. L'enjeu est la citoyenneté « maritime » et ses valeurs : civilité*, civisme* et solidarité*, pour une population impliquée et sensibilisée, qui préparent les citoyens, acteurs potentiels de la gouvernance.

FINALITE 4 : LE PARC, UN OUTIL DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ESPACE MARIN

Niveaux d'exigence :

- Des populations résidentes éduquées aux enjeux du milieu marin et à sa gestion
- Des populations de passage sensibilisées aux enjeux du milieu marin et à sa gestion

Chapitre VIII : Le Parc, outil maritime de référence pour la gestion de l'espace marin

Sous thème 3 : UN FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Enjeux :

Un Parc qui dispose de moyens nécessaires au service des ambitions de son plan de gestion, notamment par l'observation, la connaissance et la surveillance de son territoire. Il est nécessaire que le Parc soit approprié par les acteurs locaux.

FINALITE 5 : LE PARC, UN ACTEUR DE LA RÉGLEMENTATION DANS UN ESPACE MARIN RESPECTÉ

Sous finalité 5.2 :

Une réglementation de plus en plus respectée

Niveaux d'exigence :

→ Une baisse significative du nombre de contentieux

Sous finalité 5.3 :

Une surveillance et des contrôles organisés au regard des finalités du plan de gestion

Niveaux d'exigence :

→ Maximiser l'intégration des finalités du plan de gestion dans les missions de surveillance et de contrôle exercés par les autres acteurs

FINALITE 6 : LE PARC, ACTEUR DE RÉFÉRENCE DE LA CONNAISSANCE SUR LE MILIEU MARIN AVEC UN ENJEU DE DÉTROIT ET D'ESTUAIRES AU SEIN DE L'ESPACE MANCHE, AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS

Niveaux d'exigence :

- Augmentation du nombre de dispositifs et d'études qui contribuent à alimenter la connaissance sur le milieu marin
- Des résultats partagés et accessibles
- Nombre de coopérations techniques transfrontalières intégrant les enjeux du plan de gestion du Parc
- Le Parc initiateur de coopérations techniques transfrontalières intégrant les finalités du plan de gestion du Parc

Chapitre IX : La carte des vocations

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE Carte des vocations

